

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20-24 octobre 2003

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2003/8/3
5 septembre 2003
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ANGOLA 10054.2

Aide au retour et à la réinstallation

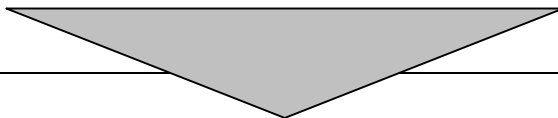
Nombre de bénéficiaires	1 417 022 (effectif moyen) dont 60 pour cent de femmes
Durée du projet	24 mois (janvier 2004–décembre 2005)

Coût (dollars E.-U.)

Coût total du projet	258 392 865
Coût total pour le PAM	251 292 865
Coût estimé pour le gouvernement	7 100 000
Quantité de produits alimentaires	399 241 tonnes

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional
pour l'Afrique australe (ODJ): M. M. Sackett

Attachée de liaison principale,
ODJ: Mme E. Larsen tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

En Angola, la situation demeure préoccupante sur le plan humanitaire. Le nombre de personnes ayant besoin de secours a rapidement augmenté après la signature de l'accord de paix puisque des populations qui étaient hors d'atteinte de la communauté humanitaire durant la guerre sont devenues accessibles, et que des personnes démunies ont afflué en masse dans les zones où une assistance peut désormais être fournie. Le cantonnement de très nombreux anciens combattants de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et de leurs familles a aggravé la situation. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ainsi que les anciens soldats et leurs familles rentrent dans leurs régions d'origine. Des réfugiés angolais ont été rapatriés depuis les pays voisins après la récolte de 2003. Les mouvements de retour massifs devraient se poursuivre en 2004. Les conditions de sécurité et le potentiel agricole variant selon les provinces, le taux de redressement ne sera pas partout le même.

Une certaine souplesse doit être maintenue dans la programmation de l'aide alimentaire, compte tenu de la période de transition d'après-guerre marquée par des transformations structurelles que traverse le pays: la capacité opérationnelle doit permettre d'atteindre simultanément des objectifs de secours, de redressement et même de développement. Durant la période considérée, l'aide alimentaire cessera progressivement d'être le principal apport humanitaire pour devenir l'un des apports complémentaires à l'intérieur du processus de consolidation de la paix. Le PAM coordonnera ses interventions de secours et de redressement avec les autres membres de la communauté humanitaire en Angola et cherchera à établir des partenariats pour la mise en œuvre de ses activités de redressement afin d'optimiser l'usage des ressources et l'impact de son action.

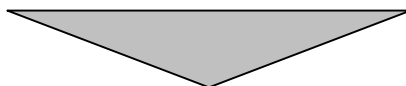
Le partenariat sera déterminant pour la mise en œuvre des activités dans les secteurs où le PAM assume un rôle de premier plan et pour appuyer les initiatives mises en place par d'autres institutions des Nations Unies œuvrant dans des domaines liés à la sécurité alimentaire, tels l'enseignement primaire et le VIH/SIDA. Dans le souci d'assurer la durabilité des projets, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des institutions nationales et sur les approches participatives pour la sélection et l'exécution des activités à l'échelon communautaire.

Le PAM maintiendra une composante secours à l'échelle du pays en appuyant des programmes nutritionnels et des programmes sociaux et en conservant une capacité en termes de prévention des crises, de préparation, d'intervention et de redressement. Pendant la période couverte par la présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), il est prévu que les distributions de secours soient nécessaires non plus en raison du conflit, mais du fait de catastrophes naturelles. Dans la composante redressement de l'intervention, le PAM donnera la priorité à des zones rurales géographiquement ciblées et apportera une aide aux populations rapatriées et réinstallées, qui sont exposées à l'insécurité alimentaire, afin de leur permettre de mettre en place des activités productives. Le PAM appuiera des activités vivres-contre-travail/vivres pour la création d'actifs (VCT/VPA) dans les zones de réinstallation, ainsi que des programmes d'enseignement primaire et de sensibilisation au VIH/SIDA.



On estime que 399 241 tonnes de céréales, de légumineuses, d'huile, de mélange maïs-soja, de sucre et de sel seront nécessaires durant la période allant de janvier 2004 à décembre 2005, à l'intention d'une moyenne de 1 417 022 bénéficiaires. Le pays étant à un tournant de son histoire, cette opération devrait apporter une contribution importante à la consolidation de la paix et au redressement économique et social d'une population durement touchée par la guerre.

Projet de décision*



Le Conseil approuve l'IPSR Angola 10054.2—"Aide au retour et à la réinstallation"
(WFP/EB.3/2003/8/3).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte politique et situation humanitaire

1. Le 4 avril 2002, les forces armées de l'UNITA et le gouvernement ont signé un mémorandum d'accord sur la cessation des hostilités établissant un cadre pour la mise en œuvre du Protocole de paix de Lusaka. Si l'arrêt des hostilités fait naître un espoir raisonnable de paix durable, il faudra du temps en revanche avant que ne disparaissent les séquelles de la guerre.
2. D'importants mouvements de population liés au retour des PDI, des réfugiés et des soldats démobilisés accompagnés de leurs familles se produisent actuellement. Les quartiers de cantonnement des anciens combattants de l'UNITA et de leurs familles sont désormais fermés, et les anciens soldats et leurs proches prennent le chemin du retour vers leurs régions d'origine. Environ 170 000 réfugiés devraient rentrer chez eux dans le cadre de l'opération de rapatriement organisée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Analyse de la situation socio-économique

3. L'Angola traverse une crise socio-économique structurelle qui a de lourdes conséquences pour les ménages, en épuisant leurs actifs et en limitant leur capacité de faire face. Dans le Rapport 2002 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Angola se classe au 161^{ème} rang de l'indicateur du développement humain sur 173 pays. Entre 1970 et 2001, la population urbaine est passée de 15 à plus de 50 pour cent de la population totale. Une enquête menée par l'Institut national des statistiques en 2001 révèle que 63 pour cent des ménages des zones urbaines et périurbaines vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont 25 pour cent en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Le déplacement des populations est le principal facteur d'insécurité alimentaire dans le pays. Les femmes et les enfants, qui représentent 70 pour cent des PDI, sont les plus durement touchés. Un tiers environ de l'ensemble des ménages sont dirigés par une femme.
4. Les exportations de pétrole procurent à l'Angola 90 pour cent de ses devises étrangères. Jusqu'en 2002, une grande partie de ces recettes servait à financer l'effort de guerre; elle sert aujourd'hui à rembourser une dette extérieure d'un montant de 10,5 milliards de dollars E.-U., ce qui limite considérablement le montant des ressources financières disponibles pour les besoins humanitaires.
5. L'Angola a le deuxième plus fort taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans le monde. D'après le Rapport annuel pour 2000 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Angola, un tiers des enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans, la mortalité maternelle est estimée à 1 854 pour 100 000 naissances vivantes et l'espérance de vie est de 45 ans. Par ailleurs, le pays est de plus en plus touché par le VIH/SIDA: le taux estimé parmi la population adulte est passé de 3 pour cent en 1997 à 5,5 pour cent en 2001 et pourrait encore augmenter fortement du fait des mouvements de population non contenus et du retour de réfugiés en provenance de pays à forte prévalence du VIH/SIDA.
6. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est d'environ 50 pour cent des enfants d'âge scolaire. Seuls 61 pour cent des enfants en milieu urbain et 44 pour cent des enfants en milieu rural sont inscrits à l'école primaire (UNICEF: Enquête par grappes fondée sur des indicateurs multiples, 2001).



7. Le mauvais état des infrastructures —ponts endommagés, routes non asphaltées impraticables pendant les pluies, présence de mines terrestres— limite encore considérablement le transport par route.
8. Sur les 4,1 millions de personnes déplacées par la guerre entre 1998 et le début de 2002, 2 millions de personnes avaient regagné leur région d'origine en mai 2003; pendant cette même période 130 000 réfugiés sont également rentrés en Angola.
9. La plupart des PDI sont des paysans pratiquant une agriculture de subsistance. Le pays est tributaire depuis les années 80 des importations de denrées et de l'aide alimentaire. Avant son accession à l'indépendance, l'Angola subvenait lui-même à ses besoins pour les principales cultures vivrières, à l'exception du blé. Avec la guerre, l'agriculture commerciale a laissé la place à une agriculture de subsistance. Les ménages ruraux ont peu de possibilités de se procurer des revenus extra-agricoles et sont donc devenus davantage exposés à l'insécurité alimentaire.
10. La mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires menée en juin 2003 indique que les besoins d'importations céréalières pour 2003/2004 devraient demeurer élevés, à 670 000 tonnes. La mission a abouti à la conclusion qu'environ 1,4 million de personnes par mois auraient besoin d'une assistance alimentaire jusqu'à la récolte de mai 2004.
11. Entre 1998 et 2002, l'Angola est passé d'une situation d'urgence aiguë à une crise prolongée, toujours caractérisée par une grande insécurité, une extrême pauvreté et une grande détresse humaine. Il est cependant reconnu que l'aide alimentaire du PAM et l'aide d'autres organisations humanitaires ont contribué à une amélioration générale de la situation nutritionnelle dans les zones d'intervention. Les taux de malnutrition aiguë (UNICEF Angola) sont tombés entre 2001 et 2002 de 13 à 8 pour cent dans les provinces de Mavinga–Kuando Kubango, de 17 à 8 pour cent à Caconda–Huila, de 10 à 6 pour cent à Ganda–Benguela et de 14 à 5 pour cent à Kuito–Bie. À Chipindo–Huila, le taux a chuté de 30 à 3 pour cent entre 2002 et 2003.

Mesures prises par le PAM depuis les années 90

12. Le PAM a organisé en alternance des opérations d'urgence destinées à sauver des vies et des IPSR. Il a mis en place neuf opérations d'urgence et six IPSR au titre desquelles 1,6 million de tonnes d'aide alimentaire ont été distribuées à une moyenne de 1,1 million de personnes touchées par la guerre, et à un nombre record de près de 2 millions pendant la période 1993–1995. La précédente IPSR 10054.1, a permis d'acheminer 341 610 tonnes de produits alimentaires à environ 1,2 million de bénéficiaires. Au lendemain de la guerre, le PAM a pu accéder, au-delà des grandes villes des provinces, à des zones isolées et atteindre ainsi de nouvelles populations vulnérables.

Politiques et programmes du gouvernement

13. Le tableau 1 ci-dessous résume les programmes actuellement menés par le gouvernement en faveur du retour et de la réinstallation des populations touchées par la guerre, et en faveur de la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile. Il illustre également les contributions faites aux opérations du PAM, notamment les contributions en espèces destinées à l'achat de produits alimentaires et à leur distribution aux bénéficiaires.



TABLEAU 1: PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT ET CONTRIBUTIONS

Nom	Population cible	Objectif	Activités	Organisme chargé de l'exécution	État d'avancement	Budget estimé (millions de dollars)
Programme national spécial du gouvernement pour la réinsertion	Anciens soldats de l'UNITA et leurs familles	Réinsertion sociale et économique	Formation professionnelle, alphabétisation, activités génératrices de revenus	Ministère des affaires sociales et de la réinsertion (Commission nationale pour la réinsertion sociale et économique des soldats démobilisés et des personnes déplacées)	200 000 rations de réinstallation achetées; distribution en cours	55
Programme d'aide au retour et à la réinstallation des populations touchées par la guerre	Personnes déplacées, réfugiés rapatriés et soldats démobilisés non couverts par le programme de réinsertion	Réinsertion sociale et économique	Formation professionnelle, alphabétisation, activités génératrices de revenus	Ministère des affaires sociales et de la réinsertion	Annoncé premier semestre 2003	267
Programme général de démobilisation et de réinsertion	Soldats démobilisés suite au Protocole de Lusaka	Réinsertion sociale et économique	Formation professionnelle, micro-crédits, accès à la terre	Gouvernement de l'Angola et Banque mondiale	Démarrage prévu au second semestre 2003	230 (dont 127 alloués par le Gouvernement de l'Angola)
Type de contribution au PAM	Annoncée	Confirmée	Activité	Observations	État d'avancement	Budget (millions de dollars)
Directe	Octobre 1999	Février 2001	Achats sur place	4 900 tonnes de produits alimentaires	Distribuées	3
Directe	Mai 2003	En attente	Achats sur place	À confirmer	À confirmer	10
Indirecte	Accord type pour la mise en œuvre de l'IPSR	En cours dans le cadre de l'IPSR actuelle	Carburant Jet A-1 subventionné à hauteur de 85 pour cent du prix du marché	Liée aux ressources transportées par air dans le cadre de l'IPSR 10054.2	Valeur estimée si l'IPSR reçoit l'intégralité des ressources durant les 24 mois	5,5
Indirecte	Idem	Idem	Droits d'atterrissage/de stationnement	Idem	Idem	0,7
Indirecte	Idem	Idem	Droits de navigation	Idem	Idem	0,9

Note: Le PAM est exonéré de droits d'atterrissage, de stationnement et de navigation.

Justification

14. Si la fin de la guerre a permis d'éradiquer la cause immédiate de la situation d'urgence dans laquelle se trouvait le pays, la paix a mis au jour de sérieux obstacles à une sécurité alimentaire durable. Le Gouvernement de l'Angola et ses partenaires internationaux achèvent actuellement la mise au point d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établissant la nécessité d'une assistance alimentaire pour remédier à l'insécurité alimentaire, immédiate et à moyen terme, dont souffrent les ménages en raison des effets cumulés du conflit. Dans le même temps, les secours et l'aide au redressement demeureront vitales.



STRATÉGIE DE L'IPSR

15. La présente IPSR comprend deux composantes: secours et redressement. Une stratégie souple permettant de modifier l'allocation des ressources entre les deux composantes en fonction des besoins sera maintenue pendant la période de transition actuelle d'après-conflit. Le PAM pourra ainsi faire face à l'écart existant d'une province à l'autre en ce qui concerne la vulnérabilité de la population face à l'insécurité alimentaire.
16. L'assistance du PAM visera principalement à appuyer le retour et la réinstallation des populations dans les zones rurales, en contribuant à la consolidation de la paix et à la stabilisation des moyens de subsistance. Les interventions d'urgence vitale seront destinées à faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles ainsi qu'à appuyer des programmes nutritionnels et sociaux ciblés dans un environnement rural où les services de santé sont insuffisants et où les enfants de moins de 5 ans et les femmes, les membres de la communauté les plus fragiles, sont très exposés à l'insécurité alimentaire.
17. Un développement social et économique durable passe par le renforcement des structures communautaires et des administrations locales, et par l'établissement de liens entre elles. Les partenaires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont convenus que les organismes humanitaires devraient progressivement adopter des modes de mise en œuvre mieux adaptés à la reconstruction et au redressement durant la phase de consolidation de la paix. Ce changement progressif d'orientation des interventions de secours et de stabilisation de l'état nutritionnel vers un travail de reconstruction de moyens de subsistance durables exige une coordination accrue et une approche intégrant la participation et la consultation de la communauté. La présente IPSR reflète ce changement d'orientation et prévoit le retrait graduel des interventions humanitaires du PAM dans le cadre de la politique nationale pour le redressement économique et social.
18. Dans la composante redressement, le PAM collaborera avec la FAO dans le cadre d'activités visant à accroître la production agricole et vivrière et l'accès aux marchés et services. Dans des secteurs tels que l'éducation et la santé, le PAM appuiera des activités et programmes menés par d'autres institutions des Nations Unies et d'autres membres de la communauté humanitaire dans des zones géographiques ciblées. De cette manière, le Programme bénéficiera de leur savoir-faire technique en ce qui concerne la conception, la sélection des bénéficiaires, la mise en œuvre et le suivi de projets d'enseignement et de santé. Au cours de la mise en œuvre de l'intervention, une attention particulière sera accordée à la prise en compte des questions et problèmes suivants: i) le VIH/SIDA; ii) l'accès à l'enseignement primaire; et iii) le renforcement des capacités des organismes nationaux de contrepartie et le dialogue en vue du transfert de responsabilités et de compétences aux autorités angolaises.

BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

19. Le retour et la réinstallation des réfugiés et autres personnes déplacées devraient se poursuivre en 2004, à un rythme cependant moins soutenu qu'en 2003. Le bureau du PAM en Angola restera en contact avec les bureaux du PAM dans les pays voisins pour ce qui concerne le processus formel de rapatriement.
20. Le PAM a mis en poste des contrôleurs ACV (analyse et cartographie de la vulnérabilité) dans tous les bureaux auxiliaires pour recueillir des informations sur les indicateurs de sécurité alimentaire; un certain nombre de ces indicateurs ont trait au VIH/SIDA. Les informations sont analysées au niveau provincial et publiées dans un



bulletin trimestriel sur la vulnérabilité et la sécurité alimentaire. Elles sont également utilisées par des groupes provinciaux intersectoriels d'évaluation de la vulnérabilité dirigés par l'Unité ACV du PAM pour réaliser des évaluations de la vulnérabilité aux périodes de l'année où l'exposition à l'insécurité alimentaire risque de varier considérablement, par exemple avant et après les récoltes. Les résultats obtenus permettent d'ajuster le nombre des bénéficiaires en fonction de l'évolution constatée des besoins. Ces informations sont aussi exploitées pour garantir le meilleur ciblage géographique possible afin de s'assurer que les parties du territoire les plus vulnérables sont effectivement ciblées (voir la carte à l'annexe III).

21. Le PAM a formé le personnel de ses bureaux auxiliaires à la conduite d'évaluations rapides des besoins alimentaires (RFNA) en coopération avec des organisations humanitaires locales et les administrations provinciales. Le personnel peut ainsi mener des évaluations au niveau communautaire pour mettre au point des interventions d'aide alimentaire.
22. Les résultats des bilans de la vulnérabilité et des RFNA continueront de servir de base à la mise en place des distributions de secours d'urgence et des distributions d'aide au retour et à la réinstallation. On continuera de s'appuyer sur des critères nutritionnels pour décider de la mise en oeuvre d'activités d'alimentation ciblées. Un système d'enregistrement informatisé permettra un examen rapide et la vérification régulière de la situation des bénéficiaires.
23. Les missions conjointes PAM/FAO menées chaque année en mai/juin fourniront des estimations quant aux récoltes et aux disponibilités alimentaires nationales ainsi qu'une vue d'ensemble de la sécurité alimentaire dans le pays.
24. L'aide du PAM sera dispensée à une moyenne de 1 417 022 bénéficiaires, dont 60 pour cent de femmes (856 459 environ). Les besoins devraient diminuer entre 2004 et 2005. Le nombre des bénéficiaires est sensiblement identique à celui de l'IPSR 10054.1, qui visait 1 241 000 bénéficiaires. Durant le second semestre de 2005, un tiers des bénéficiaires sera assisté au titre du Programme de soutien à l'enseignement primaire.
25. Outre les vivres fournis par le PAM, une aide alimentaire directe sera apportée par le gouvernement, le Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales (ONG), notamment le Consortium des organisations bénévoles privées des États Unis. Le PAM s'appuie sur les réunions du comité national de coordination de l'aide alimentaire et celles sur la mise en oeuvre de l'IPSR organisées à l'échelle provinciale pour faciliter la coordination et optimiser l'impact et l'efficacité des opérations. Le Programme compte continuer d'assumer la responsabilité de la coordination de l'aide alimentaire en Angola.

Rôle de l'aide alimentaire

26. L'aide alimentaire demeure une composante nécessaire des stratégies d'assistance humanitaire en Angola en raison de la grave pénurie de produits alimentaires et de la période de transition dans laquelle se trouve le pays. De très nombreuses personnes ont un besoin immédiat de vivres, et la pénurie alimentaire risque de se poursuivre jusqu'à ce que les programmes d'aide au retour et à la réinstallation dans les zones rurales aient permis aux rapatriés de subvenir à leurs besoins élémentaires. Cependant, à mesure que l'Angola progressera dans son redressement, l'aide alimentaire cessera d'être l'élément central de l'assistance pour devenir l'un des volets d'une stratégie d'assistance reposant sur plusieurs éléments complémentaires et dans laquelle la coordination jouera un rôle essentiel.



27. Cette IPSR répondra aux besoins immédiats des populations les plus vulnérables par des interventions de secours destinées à satisfaire leurs besoins nutritionnels quotidiens, et couvrira également les besoins à plus long terme d'un plus vaste segment de la population par des activités d'aide au retour et à la réinstallation dans les zones rurales, mettant l'accent sur l'autosuffisance.
28. Dans le cadre de la composante redressement de l'IPSR, des rations alimentaires seront distribuées aux rapatriés ciblés jusqu'au moment de leur première récolte, afin que leurs besoins alimentaires de base soient couverts tandis qu'ils reconstruisent leurs foyers et leurs communautés. L'aide alimentaire viendra compléter d'autres formes d'assistance et sera associée à des apports non alimentaires complémentaires.
29. Parallèlement à la participation du gouvernement au Programme d'éducation pour tous, le PAM appuiera l'initiative Retour à l'école de l'UNICEF en fournissant une ration familiale de produits alimentaires enrichis aux familles des enfants fréquentant l'école primaire dans les zones rurales ciblées, le but étant de réduire l'écart existant entre les zones rurales et urbaines en ce qui concerne les taux de scolarisation.

Modalités de l'intervention

30. La composante secours de l'IPSR est prévue pour faire face aux situations d'urgence à mesure qu'elles se présenteront.
31. La composante axée sur le redressement donnera la priorité à des zones géographiquement ciblées désignées comme étant exposées à l'insécurité alimentaire par la mission conjointe PAM/FAO, les évaluations de la vulnérabilité et les RFNA. L'assistance se concentrera dans les zones privées de toute autre aide alimentaire, c'est-à-dire très probablement dans les communes isolées des provinces de Benguela, Bie, Huambo, Huila et Kwanza Sul sur le Plan Alto et de Moxico, Uige et Zaire, ces provinces étant celles qui devraient recevoir un fort afflux de réfugiés rapatriés et vers lesquelles devraient retourner la plupart des populations touchées par la guerre. Les deux types d'aide seront fournis sous la forme de distributions générales mensuelles de produits alimentaires, généralement jusqu'au moment de la première récolte, d'activités VCT/VPA et d'activités d'éducation de base. Pour garantir la durabilité des interventions, l'accent sera mis sur la participation et la consultation de la communauté et des autorités locales. Chaque fois que possible, le PAM continuera d'utiliser les ressources locales pour mettre en oeuvre des activités destinées à créer un capital humain et des actifs physiques et pour relancer des activités génératrices de revenus.
32. Les activités VCT/VPA mettront à profit les partenariats stratégiques noués avec d'autres institutions des Nations Unies intervenant dans des secteurs ayant trait à la sécurité alimentaire. Le PAM et la FAO prendront l'initiative dans les domaines de la production vivrière et agricole, et pour ce qui est de l'accès des bénéficiaires aux marchés et services. Le PAM renouvellera ses mémorandums d'accord locaux avec le HCR et l'UNICEF et officialisera sa coopération avec la FAO.

Évaluation des risques

33. Les interventions prévues au titre de cette IPSR sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses: i) le gouvernement demeure engagé à soutenir les activités humanitaires, en particulier les activités d'aide au retour et à la réinstallation conformément aux normes locales et nationales; ii) des terres suffisamment fertiles sont mises à la disposition des personnes rapatriées et réinstallées afin qu'elles puissent produire de quoi subvenir en grande partie à leurs besoins alimentaires; iii) la campagne de distribution de semences et d'outils est réussie et les pluies sont suffisantes pour garantir une bonne récolte pendant les



campagnes 2003/2004 et 2004/2005; iv) les partenaires d'exécution compétents et disponibles sont suffisamment nombreux; v) les articles non alimentaires complémentaires nécessaires aux programmes VCT/VPA sont disponibles en quantités suffisantes; vi) le soutien des donateurs est tel qu'il permet la mise en place des activités de redressement; vii) il est possible d'accéder en toute sécurité aux populations qui ont besoin d'aide. Il est un fait admis que la réussite de certaines interventions peut dépendre de facteurs sur lesquels la communauté humanitaire n'a pas prise.

34. Le PAM dépend de ses partenaires d'exécution pour la mise en œuvre de ses programmes d'aide d'urgence et de redressement, or il n'y a actuellement pas suffisamment de partenaires compétents disponibles, notamment pour les activités VCT/VPA. Le PAM s'emploiera donc à renforcer les capacités de ses partenaires au niveau provincial dans les divers aspects de la programmation ainsi que dans les approches participatives communautaires pour l'identification, la conception et l'exécution des projets ainsi que la prise en compte des questions de parité. Au vu de l'importance des apports non alimentaires dans les activités VCT/VPA, ceux-ci ont été inscrits au budget de la présente IPSR.
35. Dans les situations d'urgence vitale et en l'absence d'un partenaire d'exécution pour assurer les distributions de secours, le PAM effectuera lui-même les distributions alimentaires lorsque les conditions d'accès le permettront. Si un partenaire d'exécution qualifié est disponible pour mettre en œuvre des activités d'alimentation ciblées, le PAM pourra aussi, dans les zones où les Nations Unies n'ont pas accès, lancer des opérations d'urgence vitale à distance sur la base de données nutritionnelles.
36. Le recours à des approches participatives et une participation accrue des autorités locales pour dispenser l'aide (dans les interventions où des vies humaines ne sont pas en jeu) peuvent entraîner des retards dans la mise en œuvre et dans l'établissement des rapports. Cependant, ce sont des étapes indispensables sur la voie du développement durable. Le PAM s'emploiera à renforcer les capacités locales par des ateliers spécifiques et en formant du personnel local au suivi sur le terrain.

But et objectifs

37. Le but à long terme de l'intervention du PAM en Angola pour 2004–2005 est de contribuer au processus de consolidation de la paix en prévenant la faim et la malnutrition, et en restaurant les moyens de subsistance durables des populations rurales exposées à l'insécurité alimentaire.
38. Pour y parvenir, les objectifs immédiats sont les suivants:
 - protéger la vie et maintenir l'état nutritionnel des populations vulnérables ciblées;
 - créer, au sein des ménages et des communautés ciblées dans les zones de retour, un capital humain et des actifs physiques qui faciliteront la restauration de la capacité des groupes de population les plus vulnérables d'assurer leur sécurité alimentaire.



PLAN D'EXÉCUTION PAR COMPOSANTE

Principales composantes du programme

39. L'aide du PAM sera ciblée de la manière suivante:

- secours: distributions alimentaires aux victimes de catastrophes naturelles et programmes nutritionnels/programmes axés sur la vulnérabilité; et
- redressement: aide au retour et à la réinstallation et activités VCT/VPA dans des zones rurales sélectionnées.

⇒ Secours prolongés

40. Le PAM organisera des distributions de secours alimentaires pour les victimes de catastrophes naturelles en exploitant les capacités dont il dispose dans le pays en matière de prévention des crises, de préparation, d'intervention et de redressement, et en se basant sur les bilans réguliers de la vulnérabilité, des RNFA ponctuelles et d'autres évaluations interorganisations de l'état nutritionnel et des besoins. Il est prévu que 15 158 bénéficiaires directs, dont 65 pour cent de femmes, recevront 6 057 tonnes de produits alimentaires au titre de cette catégorie d'activité.

41. Au moyen de programmes nutritionnels, le PAM aidera: i) les centres d'alimentation thérapeutique et complémentaire; ii) les malades en cours de traitement pour la pellagre, la lèpre, la tuberculose, la trypanosomiase et le VIH/SIDA; et iii) les soignants d'enfants fréquentant un centre d'alimentation thérapeutique ou de patients en cours de traitement ainsi que les personnes exposées au risque de malnutrition fréquentant les cantines communautaires. Les programmes nutritionnels seront exécutés conformément au protocole nutritionnel national en coopération avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette catégorie devrait recevoir 33 297 tonnes de produits alimentaires pour 109 743 bénéficiaires directs, dont 65 pour cent de femmes. L'aide à ces bénéficiaires sera fournie comme suit:

- les personnes souffrant de malnutrition modérée ou grave recevront une aide dans les centres d'alimentation thérapeutique ou complémentaire, y compris les enfants présélectionnés de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes exposées au risque de malnutrition;
- un soignant par enfant fréquentant un centre d'alimentation thérapeutique recevra une ration individuelle composée de produits facilement cuisinés à titre d'aide lorsqu'il accompagne l'enfant malade pendant les 24 heures de traitement quotidien; la même aide sera fournie à un soignant par patient participant à un programme de soins médicaux;
- les enfants de moins de 5 ans exposés au risque de malnutrition recevront une aide par le biais des cantines communautaires;
- les autres personnes exposées au risque de malnutrition, par exemple les réfugiés rapatriés séjournant dans des camps de transit, recevront une aide par le biais de cantines communautaires autociblées.



⇒ Redressement

42. Les nouveaux rapatriés sont tributaires de l'aide alimentaire: ils n'ont aucun autre moyen de subsistance et peu de sources de revenu jusqu'à leur première grande récolte. Le PAM distribuera des rations alimentaires complètes aux populations rapatriées/réinstallées dans les zones rurales exposées à l'insécurité alimentaire par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution. Leurs besoins alimentaires seront couverts pour une période limitée, généralement jusqu'à la première récolte, et pour un maximum de 12 mois, de sorte qu'ils puissent atteindre un niveau satisfaisant d'autosuffisance. La composante alimentaire s'inscrira dans un module plus vaste d'assistance à la réinstallation comprenant la fourniture d'articles non alimentaires et de services essentiels. Après la récolte, leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire sera évaluée. S'ils n'ont pas atteint un niveau satisfaisant d'autosuffisance, une aide supplémentaire leur sera fournie sur la base des résultats de l'évaluation.
43. L'accès accru à la terre et aux intrants agricoles, ainsi que l'augmentation des échanges commerciaux devraient apporter une plus grande sécurité alimentaire à la majeure partie de la population. D'ici à la récolte de 2004, la moitié des rapatriés devrait avoir mis en place des activités génératrices de revenus, notamment des activités agricoles, ou avoir trouvé des emplois saisonniers. On estime que 573 265 personnes, dont 60 pour cent de femmes, seront réinstallées et recevront 193 684 tonnes de produits alimentaires.
44. Le PAM viendra en aide aux familles rurales identifiées comme étant exposées à l'insécurité alimentaire mais ne remplissant pas les conditions pour participer aux distributions de secours alimentaires dans le cadre d'activités VCT/VPA. Le Programme fera appel à des partenaires ayant les compétences et la capacité voulues pour mettre en oeuvre des activités VCT, telles que la création de pépinières et la plantation de parcelles communautaires destinées à produire du bois de chauffage et du bois pour la construction, la mise en place de petits systèmes d'irrigation et de conservation de l'eau, la remise en état des routes tertiaires et la réhabilitation des marchés. Le PAM et ses partenaires soutiendront aussi des activités VPA, à savoir des campagnes de sensibilisation au VIH/SIDA, des programmes d'éducation, la distribution de collations aux enfants fréquentant l'école primaire dans les zones de rapatriement, des initiatives de formation pédagogique, la formation sanitaire et nutritionnelle à l'intention des mères allaitantes, des cours d'alphabétisation pour adultes, la formation et le soutien technique agricole et des rations vivres-contre-semences. Il est prévu que 143 771 ménages, soit 718 857 bénéficiaires directs et indirects, dont 60 pour cent de femmes, recevront 166 202 tonnes d'aide alimentaire au titre de cette catégorie d'activité.
45. Les résidents touchés par la guerre et exposés à l'insécurité alimentaire dans les zones rurales de retour/réinstallation auront droit à une assistance humanitaire pendant une période de récolte au maximum.
46. Le tableau 2 présente l'assortiment alimentaire prévu pour chaque type d'intervention.



**TABLEAU 2: ASSORTIMENT ALIMENTAIRE ET RATIONS, PAR TYPE D'INTERVENTION
(grammes par personne et par jour)**

	Produits alimentaires						Valeur nutritionnelle			
	Maïs	Farine de maïs*	Légumineuses	Huile végétale	Mélange maïs-soja	Sucre	Sel	Calories	Protéines	Graisses
Secours										
Secours catastrophes naturelles	470		50	30			5	2 078	49	57
Programmes de santé, soignant centres d'alimentation thérapeutique, >5s – cantines communautaires, réfugiés en transit	400		50	30	50	15	5	2083	50	59
Patients des centres d'alimentations thérapeutique		50		30	150	20		1 096	41	32
Patients des centres d'alimentation complémentaire	100			45	150	30		1 448	58	36
<5s – cantines communautaires		200	25	30	50	10	5	1 299	40	32
Redressement										
Réinstallation rapide, groupes vulnérables	470		50	30			5	2 078	49	57
Réinstallation après un an, alimentation scolaire rations à emporter	333**		40	25			5	1 521	39	41
Alimentation scolaire—repas				10	145	20	5	720	19	26
VCT/VPA	400		40	25			5	ND		

* De la farine de maïs enrichie sera fournie dans les zones où la pellagre est endémique.

**333 g/personne/jour équivalent à un sac de 50 kg par famille et par mois.

47. On estime que 399 241 tonnes de céréales, légumineuses, huile, mélange maïs-soja, sucre et sel seront nécessaires pour la période allant de janvier 2004 à décembre 2005, pour 1 471 022 bénéficiaires. Le détail des bénéficiaires par sexe et des besoins alimentaires par catégorie d'activité et par année est présenté à l'annexe IV.
48. Conformément à ses Engagements renforcés en faveur des femmes, le PAM continuera de s'assurer que les femmes sont représentées dans toutes les étapes de l'aide alimentaire, notamment dans les comités de gestion et de distribution des produits alimentaires, à travers des entretiens semi-officiels avec celles-ci organisés dans le cadre des RFNA. L'objectif général est d'obtenir, d'ici la fin de la mise en œuvre de l'IPSR, que les comités de distribution soient composés au moins pour moitié de femmes. Les contrats signés avec des partenaires d'exécution reflèteront les Engagements renforcés en faveur des femmes et établiront expressément cet objectif comme une exigence minimale. Le PAM veillera à acheminer la plus grande partie de son aide directement par l'intermédiaire des femmes, qui constituent 60 pour cent de l'ensemble des bénéficiaires et 70 pour cent de ceux qui



viennent chercher l'aide alimentaire. On veillera tout particulièrement à ce que les femmes participent pleinement à l'identification des activités VCT/VPA à l'échelle locale.

49. De la farine de maïs enrichie sera distribuée aux bénéficiaires vivant dans la zone où la pellagre est endémique. La préparation enrichie sera fournie par l'UNICEF.
50. Les moyens diagnostiques étant très limités en Angola, les activités VIH/SIDA consisteront en des campagnes de sensibilisation. Les malades chroniques soignés dans des institutions recevront des rations cuisinées. Dans tous les contrats portant sur des projets d'éducation signés avec des partenaires d'exécution, il sera précisé que les questions touchant le VIH/SIDA devront être intégrées dans le contenu du programme.

Choix des activités et mécanismes d'approbation des activités

51. Les activités sont mises en place au niveau provincial et établies sur la base des directives de l'Organisation, des orientations générales contenues dans le document de l'IPSR et des conseils fournis par l'unité chargée du programme à Luanda. Dans le cas des partenariats n'impliquant pas de paiements du PAM à ses partenaires d'exécution, les responsables sur le terrain signent un accord au niveau provincial, planifient et mettent en œuvre les programmes qui sont examinés chaque mois pour approbation par l'unité chargée du programme à Luanda. Dans le cas de partenariats donnant lieu à des paiements, l'accord de base est préparé au niveau provincial puis soumis au bureau du PAM à Luanda pour approbation finale.

Dispositions institutionnelles et choix des partenaires

52. Le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion est l'organisme public responsable de la coordination de l'aide humanitaire. Le ministre et le coordonnateur pour les questions humanitaires président le Groupe national de coordination de l'action humanitaire, qui a été créé en février 1995 afin d'assurer le suivi du programme d'intervention humanitaire en Angola. Des sous-groupes thématiques, à l'échelle nationale, lui fournissent des contributions techniques. La structure de ce système de coordination est reproduite au niveau provincial.
53. En 2001, une unité technique a été créée au sein du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion afin de coordonner l'exécution de l'IPSR avec le PAM. Le Ministère n'ayant pas encore développé complètement sa capacité d'intervention, le PAM continuera à coordonner les opérations logistiques en Angola. Le PAM travaille également avec d'autres ministères, notamment les ministères de la santé, de la planification, de l'agriculture et de l'éducation, en général dans le cadre d'un partenariat avec une ONG locale.
54. Le PAM continuera de présider le groupe de coordination de l'aide alimentaire en Angola, qui comprend des ONG, les organisations des Nations Unies concernées et des donateurs. Il continuera aussi de présider les sous-groupes d'évaluation de la vulnérabilité à Luanda et dans les provinces.
55. Le PAM a des ONG pour partenaires d'exécution. Il travaille déjà avec plus d'une centaine d'ONG nationales et internationales dans le pays. Les ONG sont choisies en fonction de leurs performances passées, de l'évaluation de leurs capacités par les responsables sur le terrain et de leur expérience antérieure de collaboration avec le Programme.



Renforcement des capacités

56. Le PAM travaille en étroite collaboration avec le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion, les administrations provinciales et avec les ONG nationales et internationales qui sont ses partenaires d'exécution pour renforcer les capacités en formant le personnel de contrepartie à la gestion des opérations, notamment l'évaluation des besoins, l'enregistrement et la vérification, l'établissement des rapports, la manutention et la distribution des produits alimentaires. Le PAM s'efforcera de faire en sorte que les autorités locales prennent part à chacune des activités. Une attention particulière sera accordée à la formation destinée à renforcer les capacités du personnel de contrepartie et des partenaires d'exécution en matière de gestion des projets et des vivres, ainsi que dans le domaine du VIH/SIDA.
57. Des crédits seront prévus au budget de cette IPSR pour le renforcement des capacités des partenaires d'exécution et du personnel de contrepartie ainsi que pour la fourniture d'une assistance technique et d'articles non alimentaires destinés à faciliter la mise en œuvre des activités VCT/VPA. La formation du personnel local de contrepartie et des partenaires d'exécution sera conçue de manière à assurer la durabilité des projets. La formation au renforcement des capacités portera sur les sujets suivants:
- **systèmes d'enregistrement:** procédures d'enregistrement et de vérification et saisie des données;
 - **distributions des vivres:** entreposage et manutention, gestion des stocks et des entrepôts, participation des femmes aux comités de distribution des vivres ainsi qu'aux décisions concernant la gestion des produits alimentaires, et à l'établissement des rapports;
 - **mise en œuvre des projets:** cycle de conception des projets, procédures de suivi des résultats et d'établissement des rapports, suivi après distribution;
 - **cantines communautaires:** préparation des produits fournis par le PAM, nutrition, santé et hygiène et dépistage rapide des enfants par mesure du tour de bras pour aiguillage éventuel vers des centres adaptés;
 - **activités de redressement:** approches participatives communautaires mettant l'accent sur le rôle des femmes et soutien technique pour l'exécution des projets, par exemple en matière d'accès, de production alimentaire et agricole;
 - **soutien à l'enseignement primaire (VPA/Programmes d'éducation en faveur des enfants en âge d'aller à l'école primaire):** enquêtes initiales dans les écoles primaires ciblées pour l'aide à l'alimentation scolaire;
 - **rôle des femmes:** nécessité de renforcer le rôle des femmes dans les activités visant à créer un capital humain et des actifs physiques;
 - **VIH/SIDA:** formation du personnel local de contrepartie, des partenaires d'exécution et des prestataires de services logistiques.

Dispositions logistiques

⇒ Réseau portuaire

58. Le PAM réceptionnera ses cargaisons d'aide alimentaire dans les trois principaux ports de mer angolais, selon la répartition approximative suivante: Luanda, 28 pour cent; Lobito, 65 pour cent; Namibe, 8 pour cent. Le bureau de pays étudiera la possibilité d'acheminer de l'aide alimentaire à destination du sud-est de l'Angola par le port namibien



de Walvis Bay. Si cette option s'avère faisable, le bureau de pays en tiendra compte dans sa révision du taux du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM) prévue pour juillet 2004.

⇒ **Retards au niveau des ports**

59. Dans le passé, il est arrivé que les cargaisons d'aide alimentaire du PAM restent bloquées longtemps dans les ports, principalement du fait de difficultés budgétaires du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion ayant entraîné des retards dans le dédouanement des marchandises. Le PAM a négocié avec la Direction des douanes angolaise la possibilité de différer le paiement des droits de douane sur ses expéditions. Dans le cadre de l'IPSR proposée, le bureau de pays signera avec la Direction des douanes un accord qui permettra au PAM de dédouaner ses cargaisons par paiement différé, et éviter ainsi les retards dus aux difficultés budgétaires.

⇒ **Entreposage**

60. Le PAM exploite des entrepôts de base ou des centres de transit situés à Luanda, Lobito et Lubango. Ces installations sont louées. Leur capacité actuelle est de 21 000 tonnes à Luanda, 21 000 tonnes à Lobito et 6 000 tonnes à Lubango. Les entrepôts seront exploités pendant une partie de la durée de l'IPSR proposée. Le PAM prévoit de réduire sa capacité d'entreposage à Luanda d'environ 50 pour cent d'ici à la fin 2003.

⇒ **Sous-traitance**

61. Avec la diminution progressive des activités de secours d'urgence de grande ampleur, qui exigent des temps de réaction très courts, le PAM commencera en 2004 à sous-traiter certaines de ses activités au secteur commercial naissant mais en voie d'expansion. Il confiera progressivement à des commissionnaires de transport l'acheminement depuis les ports vers les capitales provinciales, y compris la réception des cargaisons dans les ports, l'entreposage et la manutention des marchandises et leur transport vers les entrepôts des différentes provinces. D'ici à 2005, le PAM n'exploitera plus directement d'entrepôts de transit à Lobito, Namibe et Luanda et concentrera son attention sur le contrôle des activités confiées aux transitaires. Recourir à la sous-traitance permettra au PAM de réaffecter son personnel logistique afin de renforcer ses activités dans les provinces et les municipalités et auprès des partenaires d'exécution et des administrations locales.

⇒ **Dispositions en matière de transport**

62. Avec la fin des hostilités et l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité, la part des livraisons effectuées par voie terrestre a fortement augmenté: 70 pour cent des livraisons ont été faites par la route en 2002 contre 48 pour cent en 2001 et 40 pour cent en 2000. Si l'accès s'est de façon générale amélioré, les problèmes logistiques d'acheminement de l'aide alimentaire à partir des capitales provinciales ont en revanche augmenté. En dehors des grands axes routiers, les routes demeurent en très mauvais état; les ponts sont impraticables et le danger des mines persiste. Le PAM mène actuellement, grâce à des fonds fournis par la Suède et en collaboration avec l'Organisme suédois de services de sauvetage, une opération d'aide d'urgence ayant pour but de réparer 25 ponts situés sur des routes principales empruntées par les convois humanitaires. Grâce à cette opération et aux efforts de l'*Instituto Nacional De Estradas em Angola*, l'accès aux principaux axes routiers devrait s'être amélioré d'ici 2004.



63. Les opérations aériennes continueront d'être organisées à partir de deux bases-relais principales situées à Luanda et à Lobito (Catumbela), et de façon ponctuelle à partir d'une base à Lubango. La flotte devrait être réduite à un Boeing 727 et un avion Hercules L-382 au lancement de l'intervention. D'ici au début de 2005, le PAM compte cesser progressivement ses livraisons d'aide alimentaire par voie aérienne et faire appel de façon ponctuelle à des opérateurs commerciaux locaux pour répondre aux besoins résiduels.

⇒ **Coût TTEM**

64. Compte tenu de l'amélioration attendue de l'accès par route, le coût du TTEM est estimé à 235 dollars par tonne; cette estimation tenant compte des améliorations qui devraient intervenir pendant la période couverte par l'IPSR. Étant donné la rapidité des changements se produisant dans les secteurs du commerce et du transport, le bureau de pays réalisera un suivi très étroit des coûts de livraison et vérifiera les coûts TTEM tous les six mois. Le coût du TTEM et le budget du projet seront modifiés le cas échéant sur la base de ces vérifications.

⇒ **Renforcement des partenariats et activités complémentaires**

65. Le PAM encouragera la formation de ses partenaires à la gestion des produits alimentaires et aux bonnes pratiques de gestion des entrepôts; un membre du personnel par province a été choisi et formé à la fonction de formateur en gestion des produits alimentaires pour le bureau auxiliaire. Durant les six premiers mois de l'IPSR, les formateurs utiliseront le module de formation normalisé du PAM à la gestion des produits alimentaires pour former le personnel des partenaires d'exécution chargé de la gestion et de la manutention des produits. Des cours de remise à niveau seront organisés tous les six mois au niveau provincial pour veiller au maintien des meilleures pratiques et à la formation des nouveaux employés des partenaires. Les administrations locales étant appelées à participer de façon croissante aux activités de redressement, le personnel des administrations locales et provinciales et du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion constituera un groupe cible important s'agissant de la formation à la gestion des produits alimentaires.
66. Les chauffeurs routiers, qui parcourent de longues distances et passent parfois plusieurs nuits sur la route pour acheminer l'aide alimentaire, restent un groupe très exposé aux maladies telles que le VIH/SIDA, et une source de transmission importante. Le PAM mettra au point des programmes d'éducation au VIH/SIDA à leur intention. Ces programmes seront mis en œuvre au niveau des principaux entrepôts exploités par le PAM, entre la fin 2003 et la fin 2004.

⇒ **Préparation logistique**

67. Le PAM maintiendra un stock minimum de 12 tentes d'entreposage réutilisables pouvant être déployées rapidement en n'importe quel endroit du pays dans l'éventualité d'une situation d'urgence soudaine nécessitant des installations d'entreposage.
68. Le PAM maintiendra également prêt à l'emploi le matériel nécessaire aux largages, notamment les palettes, sangles et sacs en quantité suffisante pour permettre de larguer jusqu'à 1 000 tonnes de produits alimentaires n'importe où dans le pays. Durant les trois premiers mois de l'IPSR, le Programme formera deux équipes à intervenir de façon autonome dans n'importe quelle situation d'urgence alimentaire.



⇒ **Achats locaux et impact sur les marchés**

69. Le PAM utilise des études des prix ainsi que des données ACV sur la sécurité alimentaire pour suivre les effets de l'aide alimentaire sur la production alimentaire et les marchés locaux, et adapte ses interventions en conséquence. À mesure que le système de ciblage se perfectionnera, le PAM continuera d'aider principalement les familles sans pouvoir d'achat, ce qui réduira l'impact de l'aide alimentaire sur les prix du marché.
70. Depuis 1999, le bureau du PAM en Angola applique une politique d'approvisionnement reposant sur l'achat de produits locaux. La portée de cette politique est cependant limitée par le faible niveau de la production locale et un système d'échanges et de commercialisation désagrégé. Il n'est possible de se procurer que de petites quantités de produits à la fois et souvent dans des zones où les frais de transport sont élevés. En 2002, en dépit de ces restrictions, le bureau du PAM en Angola a passé 19 contrats avec 10 fournisseurs pour un total de 4 658 tonnes de maïs, millet, sel et poisson séché produits localement; des achats de maïs et de sel ont aussi été faits à l'échelle régionale.

Suivi et évaluation

71. Dans le cadre de l'IPSR 10054.1, le système de suivi et d'établissement des rapports utilisé par les partenaires d'exécution et les bureaux auxiliaires a été normalisé et des modèles de présentation des rapports et des listes de vérification ont été adoptés de sorte que toutes les données recueillies soient uniformes et comparables. Un système de base de données ACCESS est en cours d'installation; il améliorera la collecte et l'analyse des données ainsi que l'établissement des rapports; les modèles de présentation des rapports seront adaptés de façon à tenir compte de la ventilation des données par sexe.
72. Dans l'IPSR 10054.2, l'amélioration du système de suivi-évaluation sera axée sur les effets directs de l'intervention et l'impact de la transition vers une gestion axée sur les résultats. Ce travail s'appuiera sur la méthodologie du cadre logique au stade de la conception (voir l'annexe V). Le cadre logique servira de base aux plans de travail des bureaux auxiliaires et des divers services, en identifiant des indicateurs clés mesurables. L'utilisation d'indicateurs d'évaluation de la vulnérabilité affinés et d'enquêtes après distribution améliorera encore le suivi de l'impact de l'intervention.
73. Pour tenir compte de l'importance croissante des activités VCT/VPA, le PAM a mis au point des modèles de présentation des rapports permettant de donner des informations sur les activités de redressement et de création d'actifs et sur leur impact dans les communautés ciblées. Le PAM et ses partenaires d'exécution s'efforceront d'accroître la qualité des rapports, en formant le personnel au suivi et à l'établissement de rapports, en particulier concernant les activités de redressement.
74. Le PAM continuera de travailler en coordination avec ses partenaires d'exécution et avec les autres institutions des Nations Unies pour mesurer l'impact et les résultats de l'aide humanitaire. Des indicateurs choisis, portant notamment sur l'état nutritionnel et sanitaire, seront comparés à des données de référence en vue de mesurer l'efficacité des interventions du PAM.

Accès et mesures de sécurité

75. Le PAM applique les mesures de sécurité du régime commun des Nations Unies. Il dispose en outre d'un agent chargé de la sécurité, à plein temps, qui est responsable du dispositif de sécurité du PAM et de tous les bureaux.



76. Les dispositifs de sécurité des entrepôts sont constamment révisés pour répondre aux normes les plus élevées. Les bureaux auxiliaires du PAM et la flotte de véhicules ont été mis en conformité avec les normes minimum applicables aux opérations en 2003. Le PAM continue de faire d'importants investissements pour entretenir son dispositif de communication, qui utilise notamment la radio à très haute fréquence ou à haute fréquence, le téléphone par satellite et le courrier électronique fonctionnant par radio à haute fréquence. Des séances de sensibilisation aux questions de sécurité sont organisées régulièrement et le personnel sur le terrain a reçu en 2003 une formation de sensibilisation au danger des mines.

Stratégie de retrait

77. Pendant la période de transition, cette IPSR ouvrira la voie à une diminution progressive d'une part importante des interventions humanitaires du PAM et au transfert graduel des responsabilités aux autorités nationales. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait être opérationnel d'ici à 2005, pour une période de planification de quatre ans. En l'absence d'un processus d'appels communs, un document de stratégie provisoire pour 2004 sera présenté aux donateurs afin de faire le lien et de garantir un usage optimal des fonds.
78. Le PAM cessera rapidement ses interventions de secours, à l'exception des programmes nutritionnels et sociaux, qui seront réduits progressivement. À mesure que le redressement dans les zones rurales deviendra tangible, l'aide fournie au titre de la composante retour et réinstallation sera réduite, tandis que les activités VCT/VPA seront progressivement accrues, en conformité avec les priorités stratégiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui auront été identifiées. Il est prévu que d'ici le second semestre de 2005, le soutien à l'enseignement couvre plus de 30 pour cent des bénéficiaires.
79. Le PAM et le Ministère de l'éducation officialiseront le transfert au gouvernement de l'initiative en faveur de l'alimentation scolaire d'ici cinq ans.
80. La stratégie de retrait est conditionnée par l'évolution de la situation politique. Les besoins d'urgence devraient diminuer et les autorités angolaises être mieux à même de prendre en charge ces besoins.

Dispositions en cas d'imprévu

81. Un plan d'urgence avait été mis en place pour 2001 afin de parer à une éventuelle détérioration de la situation. En 2003, le personnel du bureau de pays a reçu une formation à la planification d'urgence. Un nouveau plan sera préparé en 2004 afin de tenir compte de l'évolution de la situation dans le pays.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

82. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver la présente IPSR dans les limites du budget présenté aux annexes I et II. Les coûts opérationnels directs s'élèvent à 202 927 141 dollars, le coût total pour le PAM étant de 251 292 865 dollars. Le coût estimé pour le gouvernement s'élève à 7,1 millions de dollars; il comprend le carburant subventionné et l'exonération des droits d'atterrissage et de stationnement. Le coût total du projet (PAM et gouvernement) est de 258 392 865 dollars. On estime que 399 241 tonnes de céréales, de légumineuses, d'huile, de mélange maïs-soja, de sucre et de sel seront nécessaires pour la période allant de janvier 2004 à décembre 2005.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Maïs	299 930	142	42 530 074
– Légumineuses	32 997	293	9 679 010
– Huile végétale	23 610	815	19 242 150
– Sel iodé	4 803	50	240 150
– Mélange maïs-soja	32 838	270	8 866 260
– Sucre	5 063	275	1 392 325
Total, produits	399 241	205	81 949 969
Transport extérieur			22 386 476
Total partiel, TIEM		235	93 890 596
Total, TTEM		235	93 890 596
Autres coûts opérationnels directs		12	4 700 100
Total, coûts opérationnels directs		508	202 927 141
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total, coûts d'appui directs		80	31 926 004
COÛTS TOTAUX POUR LE PAM		629	251 292 865

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme dans tous les projets appuyés par le PAM, peuvent varier dans le temps en fonction des produits dont le PAM peut disposer ainsi que de la disponibilité des produits à l'intérieur du pays bénéficiaire.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)****Personnel**

Administrateurs internationaux	8 707 100
Personnel national des services généraux et administrateurs nationaux	11 944 928
Assistance temporaire	1 194 493
Heures supplémentaires	796 122
Incitations	679 572
Consultants internationaux	1 000 000
Consultants nationaux	72 000
Volontaires des Nations Unies	582 000
Voyages officiels du personnel	2 340 000
Formation et perfectionnement du personnel	312 090
Total partiel	27 328 304

Dépenses de bureau et autres coûts récurrents

Location de locaux	749 520
Services collectifs	28 800
Fournitures de bureau	311 400
Communication et services TI	552 600
Assurance	345 600
Réparation et entretien du matériel	86 400
Entretien des véhicules et coûts d'exploitation	228 600
Autres dépenses de bureau	255 600
Services des organisations des Nations Unies	68 000
Total partiel	2 626 520

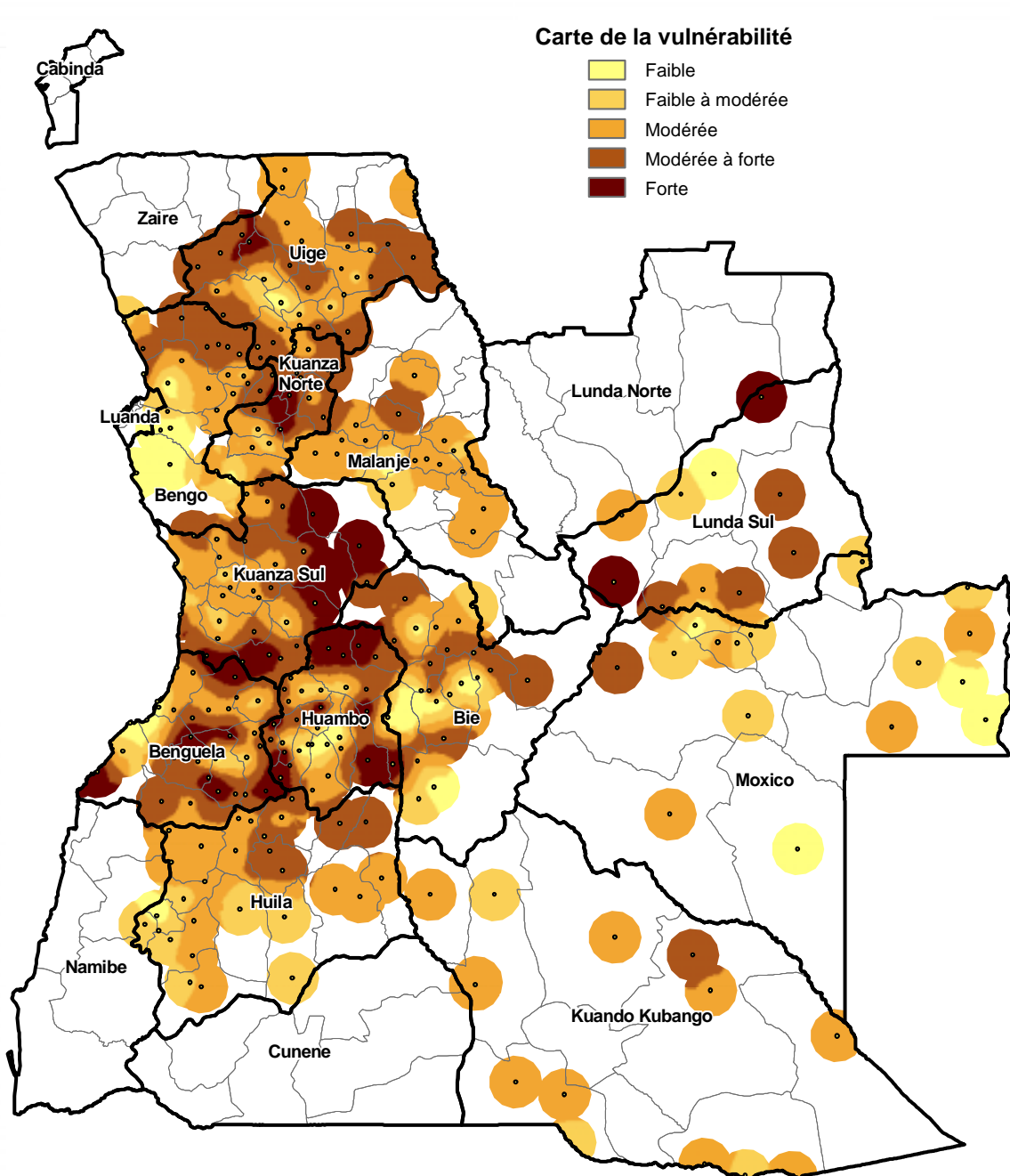
Matériel et autres dépenses fixes

Mobilier, outils et matériel	324 180
Véhicules	900 000
Matériel TC/TI	747 000
Total partiel	1 971 180

TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	31 926 004
-------------------------------------	-------------------



ANNEXE III



Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



ANNEXE IV

BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS ALIMENTAIRES PAR ANNÉE, 2004-2005

Catégorie	Moyenne mensuelle des bénéficiaires			Quantités de produits nécessaires (tonnes)							Total
	Hommes	Femmes	Total	Céréales	Légumineuses	Huile	Mélange maïs-soja	Sucre	Sel		
2004											
SECOURS											
Secours en cas de catastrophe naturelle	7 273	13 508	20 781	3 516	373	224	0	0	37		4 150
Programme médical/social	25 112	56 388	81 500	9 007	1 133	852	1 430	373	142		12 937
Programme nutritionnel	16 568	21 243	37 811	1 717	65	556	1 865	365	6		4 574
REDRESSEMENT											
Réinstallation	339 624	509 437	849 061	125 088	13 782	8 430	0	0	1 471		148 771
Éducation	93 951	138 634	235 585	2 100	239	936	9 525	1 314	423		14 537
VCT/PA	111 493	153 967	265 460	36 500	3 821	2 385	0	0	470		43 176
TOTAL	597 021	893 177	1 490 198	177 928	19 413	13 383	12 820	2 052	2 549		228 145*
2005											
SECOURS											
Secours en cas de catastrophe naturelle	3 337	6 198	9 535	1 613	171	102	0	0	16		1 902
Programme médical/social	20 966	51 405	72 371	8 731	1 092	782	1 302	349	101		12 357
Programme nutritionnel	12 213	15 596	27 809	1 255	51	420	1 400	274	36		3 436
REDRESSEMENT											
Réinstallation	118 988	178 481	297 469	32 883	4 526	2 886	0	0	539		40 834
Éducation	279 362	387 011	666 373	38 615	3 860	3 607	17 316	2 388	1 078		66 864
VCT/PA	102 132	168 159	270 290	38 905	3 884	2 430	0	0	484		45 703
TOTAL	536 998	806 850	1 343 847	122 002	13 584	10 227	20 018	3 011	2 254		171 096**

* 19 012 tonnes par mois

** 14 258 tonnes par mois



BÉNÉFICIAIRES ET BESOINS ALIMENTAIRES PAR ANNÉE, 2004-2005

Catégorie	Moyenne mensuelle des bénéficiaires			Quantités de produits nécessaires (tonnes)							Total
	Hommes	Femmes	Total	Céréales	Légumineuses	Huile	Mélange maïs-soja	Sucre	Sel		
2004-2005 SECOURS											
Secours en cas de catastrophe naturelle	5 305	9 853	15 158	5 129	544	326	0	0	53		6 052
Programme médical/social	23 039	53 897	76 934	17 738	2 225	1 634	2 732	722	243		25 294
Programme nutritionnel	14 391	18 419	32 809	2 972	116	976	3 265	639	42		8 010
REDRESSEMENT											
Réinstallation	229 306	343 959	573 265	157 971	18 308	11 316	0	0	2 010		189 605
Éducation	188 156	262 822	450 979	40 715	4 099	4 543	26 841	3 702	1 501		81 401
VCT/PA	106 813	161 063	267 875	75 405	7 705	4 815	0	0	954		88 879
TOTAL	566 088	850 014	1 417 022	299 930	32 997	23 610	32 838	5 063	4 803		399 241***

***16 635 tonnes par mois



ANNEXE V

CADRE LOGIQUE UTILISÉ DANS LA CONCEPTION DE L'IPSR 2004-2005

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses et facteurs de risque
But/impact (objectifs à long terme)		
Contribuer au processus de consolidation de la paix par une action de prévention de la faim.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La stabilité politique se maintient.
Créer les conditions requises pour que les segments vulnérables de la population rurale puissent restaurer des moyens de subsistance durables.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les terres disponibles sont cultivées. ➤ Il existe une réserve de semences et son volume a augmenté. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La politique économique permet la réhabilitation des secteurs sociaux.
Objectifs/extrants (objectifs à moyen terme)		
Protéger la vie et maintenir l'état nutritionnel des populations vulnérables ciblées dans le cadre de la création d'une capacité de prévention des crises, de préparation, d'intervention et de redressement à l'échelle du pays.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les niveaux de prévalence nutritionnelle des bénéficiaires ont augmenté/se sont maintenus à l'échelle provinciale et des municipalités (rapport poids/taille <10% Z-score, rapport poids/âge) dans les zones d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les rations de vivres du PAM sont consommées par les bénéficiaires; elles ne sont pas vendues ou échangées en grandes quantités.
Créer, au sein des populations vulnérables ciblées dans les zones de rapatriement, un capital humain et des actifs physiques qui permettront de rétablir les moyens d'assurer la sécurité alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les taux de mortalité et de morbidité (taux de mortalité infantile, taux de mortalité <5) ont baissé aux niveaux provincial et municipal dans les zones d'intervention. ➤ L'assortiment alimentaire des ménages est adéquat (en taille et composition). ➤ L'accès aux marchés s'est amélioré. ➤ Les prix pratiqués sur les marchés des produits entrant dans la composition de l'assortiment alimentaire de base ont baissé. ➤ La productivité agricole s'est améliorée. ➤ Les infrastructures publiques se sont améliorées. ➤ Les ménages ont davantage accès à l'eau et à des infrastructures sanitaires. ➤ Le taux d'inscription dans les écoles et de fréquentation scolaire ont augmenté. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La ration alimentaire du PAM est adéquate pour permettre aux bénéficiaires de cultiver la terre et de reconstruire leur maison dans leurs zones d'origine. ➤ La situation sur le plan de la sécurité et de l'accès s'est améliorée. ➤ Les contributions financières arrivent à temps et la disponibilité des produits alimentaires est garantie. ➤ Des conditions climatiques propices à de bonnes récoltes se maintiennent. ➤ Des terres fertiles et des apports alimentaires et non alimentaires suffisants et adéquats sont alloués aux bénéficiaires. ➤ Possibilités d'emploi et d'échanges commerciaux dans les zones rurales. ➤ Les bénéficiaires utilisent les ressources allouées et mettent à profit leurs nouvelles compétences. ➤ Une assistance complémentaire est fournie par d'autres parties prenantes de l'action humanitaire sous forme d'apports non alimentaires, d'assistance technique, ainsi que dans les domaines de l'eau et l'assainissement et de la santé.



CADRE LOGIQUE UTILISÉ DANS LA CONCEPTION DE L'IPSR 2004-2005

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses et facteurs de risque
Extrants (résultats attendus)		
Une moyenne de 15 158 victimes de catastrophes naturelles reçoivent une assistance alimentaire.	➤ Nombre moyen de bénéficiaires par catégorie, ventilé par sexe, âge, type d'activité, etc.	➤ Les infrastructures et installations nécessaires sont en place pour permettre l'accès et la livraison des produits alimentaires en temps utile aux centres de distribution et d'alimentation.
Une moyenne de 109 743 personnes souffrant de malnutrition participant à des programmes nutritionnels, médicaux ou sociaux reçoivent une assistance alimentaire.	➤ Tonnes de produits alimentaires distribuées par type d'activité et catégorie de bénéficiaires.	➤ Les partenaires d'exécution suivent les critères de ciblage convenus avec le PAM.
Une moyenne de 573 265 rapatriés, PDI réinstallées et résidents vulnérables reçoivent une assistance alimentaire jusqu'à la première récolte.	➤ Pourcentage de produits alimentaires distribués aux bénéficiaires par mois par rapport aux prévisions.	➤ Des partenaires d'exécution sont disponibles pour mettre en œuvre des activités de redressement et de création d'actifs selon une approche communautaire, notamment des projets d'éducation, de formation, des activités VCT et de réinstallation.
Une moyenne de 718 857 rapatriés, PDI réinstallées et résidents exposés à l'insécurité alimentaire participant à des programmes de création d'actifs reçoivent une assistance alimentaire.	➤ Pourcentage de bénéficiaires par mois par rapport aux prévisions.	➤ Pas de ruptures d'approvisionnement.
	➤ Nombre de femmes et d'hommes ayant reçu des rations alimentaires aux points de distribution.	
	➤ Nombre de femmes et d'hommes au sein des comités de gestion des produits alimentaires.	
	➤ Nombre de femmes et d'hommes occupant des postes à responsabilité dans les comités de gestion des produits alimentaires.	



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDI	Personne déplacée à l'intérieur de son pays
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RFNA	Évaluation rapide des besoins alimentaires
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola
VCT	Vivres-contre-travail
VPA	Vivres pour la création d'actifs

